

Enseignant en dispositif ASH

CADRE DE FONCTIONNEMENT :

L'enseignant du poste « dispositif ASH » est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement du collège.

Il est personne ressource pour les enseignants du collège mais également pour les enseignants des écoles primaires de l'île.

FONCTIONS ET MISSIONS EXERCÉES :

Le dispositif ASH répond aux besoins particuliers des élèves de BELLE-ILE, ne pouvant bénéficier de dispositifs spécialisés de type ULIS / SEGPA et ayant pour autant reçu une notification d'orientation vers ces dispositifs.

Ce dispositif ASH a pour mission d'accueillir de façon différenciée des élèves relevant des enseignements adaptés ou en situation de handicap afin de leur permettre de suivre un parcours scolaire en milieu ordinaire.

Il s'adresse à des élèves des cycles 1, 2, 3 et 4 de collège qui restent inscrits dans leur classe de référence sur le collège d'implantation du poste.

Ces élèves bénéficient du dispositif et des accompagnements notifiés dans leur projet personnalisé.

- L'enseignant coordonnateur du dispositif ASH :
 - Favoriser la scolarisation individuelle des élèves dans les classes de l'école et du collège
 - Coordonner et s'assurer de la mise en œuvre effective dans les classes des projets personnalisés de scolarisation (PPS)
 - Participer systématiquement aux équipes de suivi de scolarisation (ESS) ou aux équipes éducatives des élèves du dispositif
 - Organiser les emplois du temps des élèves en fonction de ses interventions et de celles des personnels des services spécialisés (SESSAD, ...)
 - Coordonner et animer l'action des AESH intervenant auprès des élèves concernés
- Il est personne ressource auprès des équipes pour :
 - Adapter des situations d'apprentissage aux situations de handicap
 - Élaborer en concertation avec les professeurs des élèves, les projets pédagogiques individualisés en renseignant les documents relatifs à la mise en œuvre du PPS et en établissant également la programmation adaptée des objectifs d'apprentissage (PAOA) nécessaire le cas échéant
 - Définir les adaptations pédagogiques répondant aux besoins particuliers des élèves
 - Faciliter l'intervention des professeurs de l'école et du collège ainsi que celle des AESH auprès des élèves du dispositif en leur fournissant toute information utile et un appui pédagogique
 - Co-construire les parcours d'orientation des jeunes
- Il est enseignant auprès des élèves pour :
 - Procéder aux évaluations diagnostiques de début d'année

- Dispenser aux élèves du dispositif, selon la PAOA établie, un enseignement adapté à leurs besoins en complémentarité de celui délivré dans sa classe de référence
- Approfondir et consolider les apprentissages scolaires

CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES :

Détention du CAPPEI

IMPLANTATION(S) ET CONDITIONS D'EXERCICE :

Le poste est basé à l'EPPU Stanislas Poumet et au collège Michel Lotte à Le Palais.

CONTACT :

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Magali GEORGES, IEN en charge de l'ASH, au 02 97 01 86 28.